



DELIBERATION

2026/24

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU PETR À LA MAISON DES ENTREPRISES DE THIÉRACHE ET DE LA SERRE

L'an deux mille vingt-six le 17 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 14, Représentés : 2, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Étaient représentés : M. Bertrand DUFERME par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Thomas HENNEQUIN par M. Gilles QUEILLE.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que la « Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre » (METS), association loi 1901, régie par ses statuts modifiés en date du 14 mars 2025, exerce les fonctions d'Agence de Développement Économique sur le territoire de la Thiérache, du Pays de la Serre et de leurs territoires limitrophes.

Conformément à l'article 10 desdits statuts, l'association est administrée par un Conseil d'Administration au sein duquel les membres sont cooptés et répartis en quatre collèges distincts, à savoir :

- un collège d'entreprises avec 13 places ;
- un collège d'élus avec 6 places ;
- un collège de partenaires institutionnels avec 4 places ;
- et un collège de personnalités qualifiées avec 2 places.

Le « collège d'Élus » dispose statutairement de 6 places. Les membres n'ayant pas la qualité de membre fondateur y sont élus pour un mandat de 2 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association.

Afin d'assurer une coordination étroite des politiques de développement économique et d'ingénierie territoriale, il est proposé au PETR du Pays de Thiérache de siéger au sein du Conseil d'administration de la METS au titre du collège des élus, au côté des Communautés de communes fondatrices de la structure.

Le Comité Syndical du PETR de proposer formellement la désignation d'un représentant pour siéger au sein de ce collège.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache,

- **DÉCIDE** de proposer la candidature de M. Olivier CAMBRAYE, Président du PETR du Pays de Thiérache, pour représenter le PETR au sein du Conseil d'Administration de l'association « Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre » (METS), au titre du « collège d'Élus » ;

- **PRÉCISE** que, conformément à l'article 10 des statuts de l'association, cette proposition de désignation sera soumise à la cooptation du Conseil d'Administration et à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la METS pour la durée statutaire de 2 ans ;
- **RAPPELLE** que les fonctions d'administrateur au sein de l'association sont exercées à titre gratuit ;
- **CHARGE** le Président de notifier la présente délibération au Président de la METS.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Marie-Claire FORTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260617-24_2026-DE